

Janvier 2014



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

Conférence régionale pour l'Europe

VINGT-NEUVIÈME SESSION

Bucarest (Roumanie), 2 – 4 avril 2014

Point 12 de l'ordre du jour

**Programme de travail pluriannuel 2012-2015 de
la Conférence régionale pour l'Europe**

Résumé

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action immédiate (PAI) et notamment l'amélioration des organes directeurs, les conférences régionales établissent un programme de travail pluriannuel portant sur une période d'au moins quatre ans. À la vingt-huitième session de la Conférence régionale pour l'Europe (2012), un programme de travail pluriannuel a été établi. Les membres ont adopté le programme de travail pluriannuel mais ont demandé qu'il soit mis à jour, compte tenu du Règlement intérieur révisé des conférences régionales de la FAO.

La version présentée ci-après est une version modifiée du programme de travail pluriannuel 2012-2015.

Orientations demandées:

La Conférence régionale pour l'Europe peut souhaiter approuver le programme de travail pluriannuel 2012-2015 révisé.

I. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'EUROPE

1. Les objectifs reflètent le rôle plus actif que les Conférences régionales jouent dans le processus de gouvernance de la FAO. En particulier, la Conférence régionale examine la situation de la région dans les domaines qui relèvent du mandat de l'Organisation et adresse des avis et des recommandations concrètes, d'une part à la Conférence de la FAO, sur les questions relatives aux politiques et à la réglementation mondiales et, d'autre part, au Conseil de la FAO, sur les priorités, les programmes et le budget de l'Organisation.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mj503f

2. Dans ce contexte, la Conférence régionale pour l'Europe donne une vision régionale des stratégies et des priorités de la FAO et formule des recommandations concrètes sur les activités menées dans la région, tout en concourant à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacéité de l'Organisation. Elle assure la supervision des fonctions et des activités de la FAO dans la région, en application des dispositions des Textes fondamentaux de l'Organisation¹. Elle fonctionne avec efficacité et efficéience et collabore, le cas échéant, avec les organisations partenaires pertinentes.

3. La Commission européenne d'agriculture examine les aspects et les questions techniques intéressant l'agriculture et le développement rural en Europe. La Commission est un organe chargé de préparer les travaux de la Conférence régionale pour l'Europe. Les résultats de ses débats, à l'instar des recommandations qu'elle formule, devraient être intégrés dans les questions de politique qui seront présentées à la Conférence régionale pour examen et adoption, et servir de base à l'élaboration des priorités régionales. Le Comité exécutif de la Commission européenne d'agriculture, en sa qualité d'organe exécutif de la Commission, agit en son nom entre les sessions. Il soumet à la Commission des propositions relatives aux orientations générales des activités de la Commission et à son programme de travail.

II. RÉSULTATS

A. Établissement des priorités, structure organisationnelle et planification du budget

4. Résultat: Les recommandations et les avis formulés par la Conférence régionale pour l'Europe sur les priorités, les programmes, la structure organisationnelle et le budget intéressant la région ainsi que sur la situation régionale et les problèmes en matière de sécurité alimentaire, agriculture, pêche, foresterie et développement rural, donnent au Conseil et à la Conférence de la FAO des éléments solides pour asseoir leurs décisions.

5. Indicateurs et objectifs:

- Des recommandations précises, spécifiques et consensuelles sont formulées en temps utile par la Conférence régionale pour l'Europe et adressées au Conseil de la FAO, par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier, au sujet des priorités, des programmes, de la structure organisationnelle et du budget de la FAO qui intéressent la région.
- Les recommandations formulées par la Conférence régionale pour l'Europe au sujet du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget (PTB) sont reflétées dans les rapports du Conseil et de la Conférence de la FAO.
- Les avis sur les questions régionales formulés par la Conférence régionale pour l'Europe reçoivent toute l'attention qu'ils méritent de la part du Conseil et de la Conférence de la FAO ainsi que, au niveau régional, de la part des autres organes directeurs ou commissions techniques concernés.

6. Produits: Des recommandations précises, spécifiques et consensuelles sur les priorités, les programmes, la structure organisationnelle et le budget intéressant la région, adressées au Conseil de la FAO.

7. Activités:

- Examiner la mise en œuvre du PTB dans la région.
- Examiner les décisions et les recommandations issues des diverses commissions techniques et réunions pertinentes intéressant la région.
- En tenant compte des indicateurs de performance correspondants et des évaluations pertinentes, examiner les résultats de l'Organisation dans la région, notamment l'efficacité et l'efficéience de la structure (le réseau de bureaux de la FAO) qui appuie les programmes de pays.

¹ Textes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Volumes I et II, Édition 2013, article XXXV - Conférences régionales - p. 64f. <http://www.fao.org/docrep/meeting/022/k8024f.pdf>.

- Émettre des avis sur les plans, les programmes et les projets mis en œuvre par l'Organisation dans la région, y compris sur les priorités spécifiques dont la FAO devrait tenir compte.

8. Méthodes de travail:

- Collaborer avec les États Membres de la région, par l'intermédiaire du Président de la Conférence régionale pour l'Europe et du Comité exécutif de la Commission européenne d'agriculture.
- Travailler en liaison avec les organes statutaires compétents et les autres institutions de la région.
- Les États Membres tiennent des consultations informelles, en tant que de besoin, afin que le dialogue se poursuive entre les sessions.

B. Suivi des questions relatives aux politiques et à la réglementation et formulation d'avis à ce sujet

9. Résultat: Les recommandations formulées par la Conférence régionale pour l'Europe donnent à la Conférence de la FAO des éléments solides pour asseoir ses décisions relatives aux politiques et à la réglementation dans la région. La Commission européenne d'agriculture adresse à la Conférence régionale pour l'Europe des avis sur les aspects régionaux des questions relatives aux politiques et à la réglementation mondiales.

10. Indicateurs et objectifs:

- Des recommandations précises sont formulées en temps utile et sont intégrées dans les rapports de la Conférence régionale pour l'Europe et de la Commission européenne d'agriculture.
- Les recommandations de la Conférence régionale pour l'Europe sont examinées par la Conférence de la FAO.

11. Produits: Des recommandations précises sur les grandes orientations des cadres politiques et réglementaires régionaux, adressées à la Conférence de la FAO.

12. Activités:

- Examiner la situation des principaux instruments internationaux intéressant la région Europe et les grands événements et initiatives liés aux divers forums qui ont une incidence sur le mandat de la FAO.
- Examiner les recommandations émanant des organes statutaires et des réunions de la FAO intéressant la région Europe.
- Se pencher périodiquement sur les questions nouvelles et récentes et recommander éventuellement à la FAO et à d'autres organes compétents d'agir de manière concertée dans la région Europe.
- Étudier l'intérêt pour la région d'élaborer des accords internationaux.
- Faciliter et appuyer les processus de consultation sous-régionaux, y compris en recommandant l'organisation de réunions ministérielles sous-régionales, si nécessaire.

13. Méthodes de travail:

- Examiner les tendances régionales et mondiales des politiques et réglementations intéressant la région Europe.
- Travailler en liaison avec les organes statutaires compétents de la FAO et les autres institutions de la région Europe.
- Tenir des consultations informelles avec les États Membres, selon les besoins, afin que le dialogue se poursuive entre les sessions.

- Collaborer avec les États Membres de la région, par l'intermédiaire du Président de la Conférence régionale pour l'Europe et du Comité exécutif de la Commission européenne d'agriculture.
- Le Président de la Conférence régionale a des contacts réguliers avec la direction de la FAO.

C. Planification des travaux et méthodes de travail

14. Résultat: La Conférence régionale pour l'Europe fonctionne avec efficacité et efficience, en privilégiant l'obtention de résultats et la participation.

15. Indicateurs et objectifs:

- Les ordres du jour de la Conférence régionale sont centrés sur les points essentiels.
- Les rapports de la Conférence régionale sont concis et se limitent principalement à présenter des recommandations concrètes et spécifiques et ils sont mis à la disposition des États Membres en temps voulu.
- Les documents de la Conférence régionale se conforment aux nouveaux modèles de présentation de l'Organisation et sont mis à disposition, dans les versions linguistiques requises, six semaines avant le début de la session.
- Quatre-vingts pour cent des pays sont représentés par de hauts responsables à la Conférence régionale.

16. Produits:

- Le programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale adopté en 2014.
- Un rapport sur l'état d'avancement du programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale, présenté à la dernière session du Conseil de l'exercice biennal².
- L'examen régulier des méthodes de travail de la Conférence régionale aux fins de leur amélioration.

17. Activités:

- Consulter les États Membres sur l'ordre du jour et le cadre d'ensemble de la Conférence régionale, par l'intermédiaire du Comité exécutif de la Commission européenne d'agriculture et du Groupe régional européen.
- Étudier les moyens d'améliorer la conduite des sessions, par exemple en centrant mieux les débats et en utilisant plus efficacement le temps imparti.
- Examiner le Règlement intérieur de la Conférence.
- Élaborer le plan de travail pluriannuel avec les indicateurs de résultats correspondants et rédiger des rapports d'étape sur sa mise en œuvre à l'intention du Conseil et de la Conférence de la FAO.
- Examiner régulièrement les méthodes de travail, y compris l'évaluation des résultats.
- Examiner la suite donnée aux recommandations formulées par la Conférence régionale.

18. Méthodes de travail:

- Consulter les États Membres, par l'intermédiaire du Président de la Conférence régionale, du Comité exécutif de la Commission européenne d'agriculture et du Groupe régional européen.
- Le Président de la Conférence régionale, par l'intermédiaire de la Commission européenne d'agriculture et de son Comité exécutif et avec l'appui du Secrétariat,

² Voir le document CL 148/9, paragraphes 24-27: <http://www.fao.org/bodies/council/cl148/fr/>.

facilite les activités intersessions pour garantir la continuité des activités pendant l'intervalle de deux ans qui sépare deux sessions.

- Pendant les sessions, les débats sont structurés et ciblés.
- La rédaction des rapports fait l'objet de dispositions efficaces.
- Le Secrétariat appuie la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel et les suites qui lui sont données.
- Les présidents des groupes régionaux et les hauts fonctionnaires du Secrétariat se réunissent de manière informelle, sous l'égide du Président indépendant du Conseil de la FAO.